

OKAMI

Journal de la Société d'histoire d'Oka

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'OKA

Volume XXVI Numéro 4

Printemps 2013



Fonds: Bibliothèque et archives du Québec. (BANQ)



**Parcs
Québec**
Conserver. Protéger. Découvrir.

Parc national d'Oka
2020, chemin d'Oka
Oka (Québec) J0N 1E0
Tél.: (450) 479-1338
Télec.: (450) 479-6250
parc.oka@sepaq.com
www.sepaq.com




Nouvelle adresse
270 grande cote, St-Eustache
Qc, J7P 3P9

Notre impression, Votre image
Design • Impression • Conception web • Objets Promotionnels
www.qualiteimage.com - 514.820.8838



REEMPLISSAGE À DOMICILE
*BBQ *RÉSIDENTIEL *AUTRES

**R CLÉMENT
PROPANE**

514-808-8289



**CENTRE DE RÉNOVATION
BASTIEN INC.**

265 St-Michel
Oka (Québec) J0N 1E0
Téléphone: 450 479-8441
Télécopieur: 450 479-8482



**BONI
SOIR**

Dépanneur à l'Entrée du Village

9033-0846 Qué. inc.

11 Notre-Dame, Oka, Qc. J0N 1E0

Prop.: Bernice Guindon
André Durocher

Tél.: 450.479.1797
Fax: 450.479.6811

Bur. : (450) 479-6588
Fax : (450) 479-6740

ANTHONY SPINO
CELL. : (514) 968-8890

Spino Plomberie inc.

Chauffage • Radiant • Gaz Naturel • Propane
Pompes • Traitement d'eau



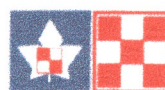
17, rue de la Pinède, Oka, Québec J0N 1E0



Tél.: 450 479-6170
Télec.: 450 415-0654
magasin.abbaye.oka@videotron.ca
www.magasinabbayeoka.com
1500, chemin Oka, Oka (Québec) J0N 1E0

Magasin de l'Abbaye d'Oka

Luc et Mariette Husereau



Tél : (450) 479-8762
Fax : (450) 479-1199
E-mail : lucoka@sympatico.ca



**Moulée
Service de vrac**

**211 Rang Ste-Sophie
OKA (Québec) J0N 1E0**



Mot du président

Robert Turenne

La Société d'histoire d'Oka:

- Robert Turenne
- Président
- Réjeanne Cyr
- Vice-présidente
- Marc Bérubé
- Vice-président
- Denise Bourdon-Lauzon
- Secrétaire
- Lucie Béliveau
- Trésorière
- Merrill Barsalou
- Administrateur
- Yolande Bergevin
- Administratrice

Dans ce numéro:

Mot du Président	3
La Maison du Roy	4
Paul Sauvé	6

Société d'histoire d'Oka

2017 chemin d'Oka
C.P.3931
Oka QC J0N 1E0

ISBN 0835-5770

Dépot legal: Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

Licence (CC-by-nc-sa). Le contenu de cette publication peut être reproduit avec mention de la source, à la condition de l'attribuer à l'auteur en citant son nom. Utilisation non-commerciale seulement.

Les textes n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

La Société d'histoire d'Oka est membre de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.

Le manoir d'Argenteuil à Oka: la fin d'une légende

Gilles Piédalue, historien

Dans le village d'Oka, une résidence attire souvent l'attention des visiteurs. Située à côté de la traverse menant à Hudson, cette maison possède une façade qui donne directement sur le lac. Un mur d'enceinte et plusieurs arbres matures la dissimulent. Il faut s'approcher de la grille du portail pour en apprécier les dimensions et l'architecture.

Si vous demandez à un résident « *Quelle est cette grande maison?* », il vous répondra probablement sans trop hésiter que « *C'est le manoir d'Argenteuil* ». Si votre interlocuteur connaît la légende qui s'y rattache, vous apprendrez que la demeure avait soi-disant été construite par la veuve du seigneur d'Argenteuil sur le terrain des Sulpiciens, alors seigneurs du domaine du lac des Deux-Montagnes. Il est aussi possible que votre informateur ajoute que « *La tradition rapporte que l'on avait permis à Mme d'Argenteuil d'y demeurer jusqu'à sa mort.* » et qu'« *Après l'événement, la maison servit à l'officier commandant de la place.* ». ¹

D'abord et avant tout un bâtiment militaire

La maison a été bâtie pour servir de quartier général à la garnison du fort. Le plan de la mission du lac des Deux-Montagnes réalisé par Louis Franquet en 1752, indique que le bâtiment appartenait « *aux Mrs de St Sulpice missionnaires* » et qu'il était réservé « *a usage de casernes, de corps de garde et de logement pour l'Officier Commandant* » (voir la cote B sur le plan 1).² Par ailleurs, le plan de Charles de Beauharnois daté de 1743 situe au même endroit un bâtiment à construire appelé « *Cabanne du Roy* » (voir la cote E sur le plan 2). Notez que sur ces deux plans, les ouvrages à construire sont colorés en jaune (voir l'encart situé dans le coin supérieur gauche du plan 2).³

Un état de la seigneurie réalisé en 1731 confirme l'information du plan de 1743. Il ne signale pas la présence d'un bâtiment en pierre dont les dimensions correspondraient à celles de la « *maison du Roy* ». Il mentionne une église de pierre, deux chapelles, une maison en bois de deux étages (de 17,86 par 10,39 mètres), une grange, une écurie,

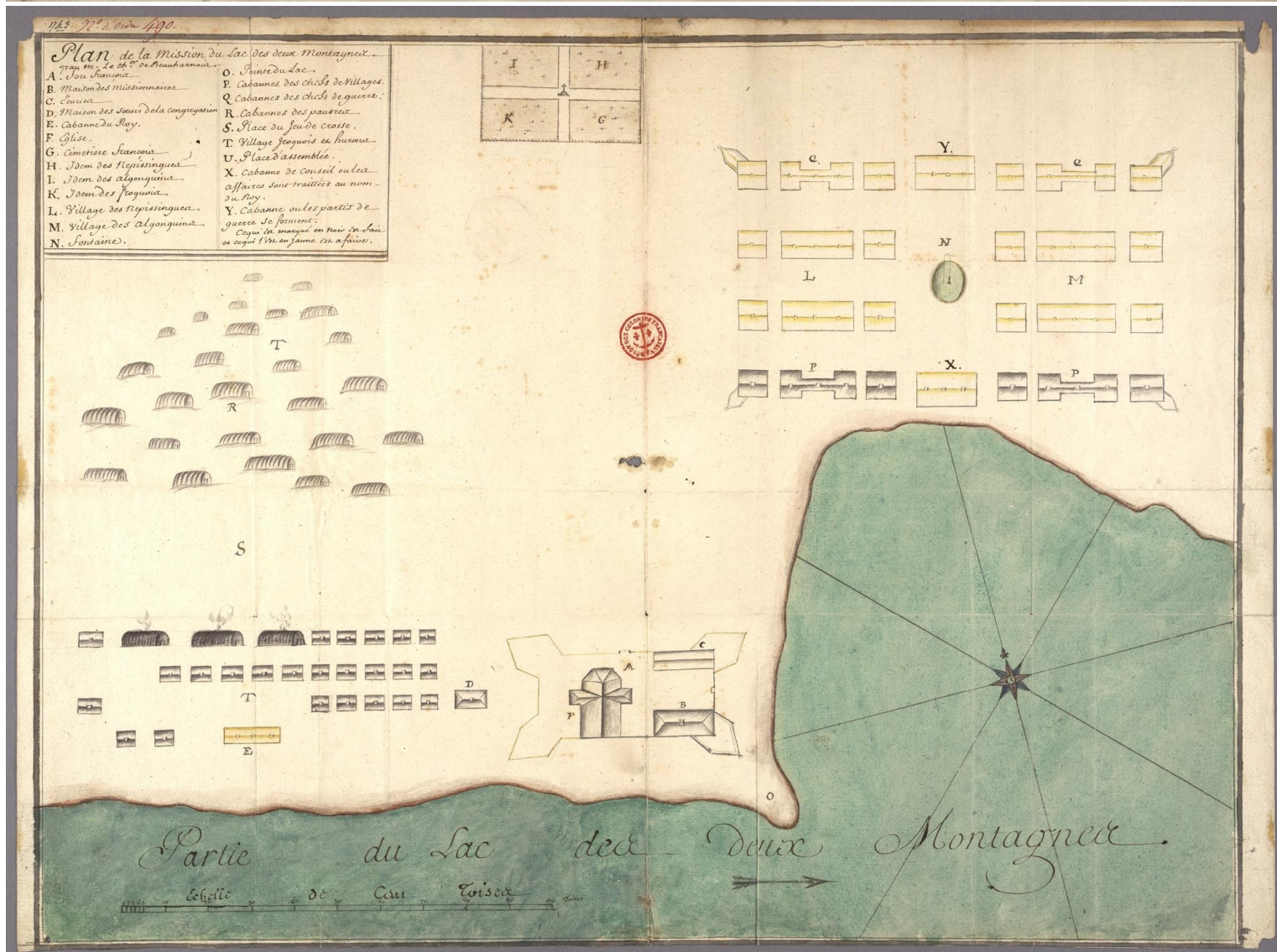
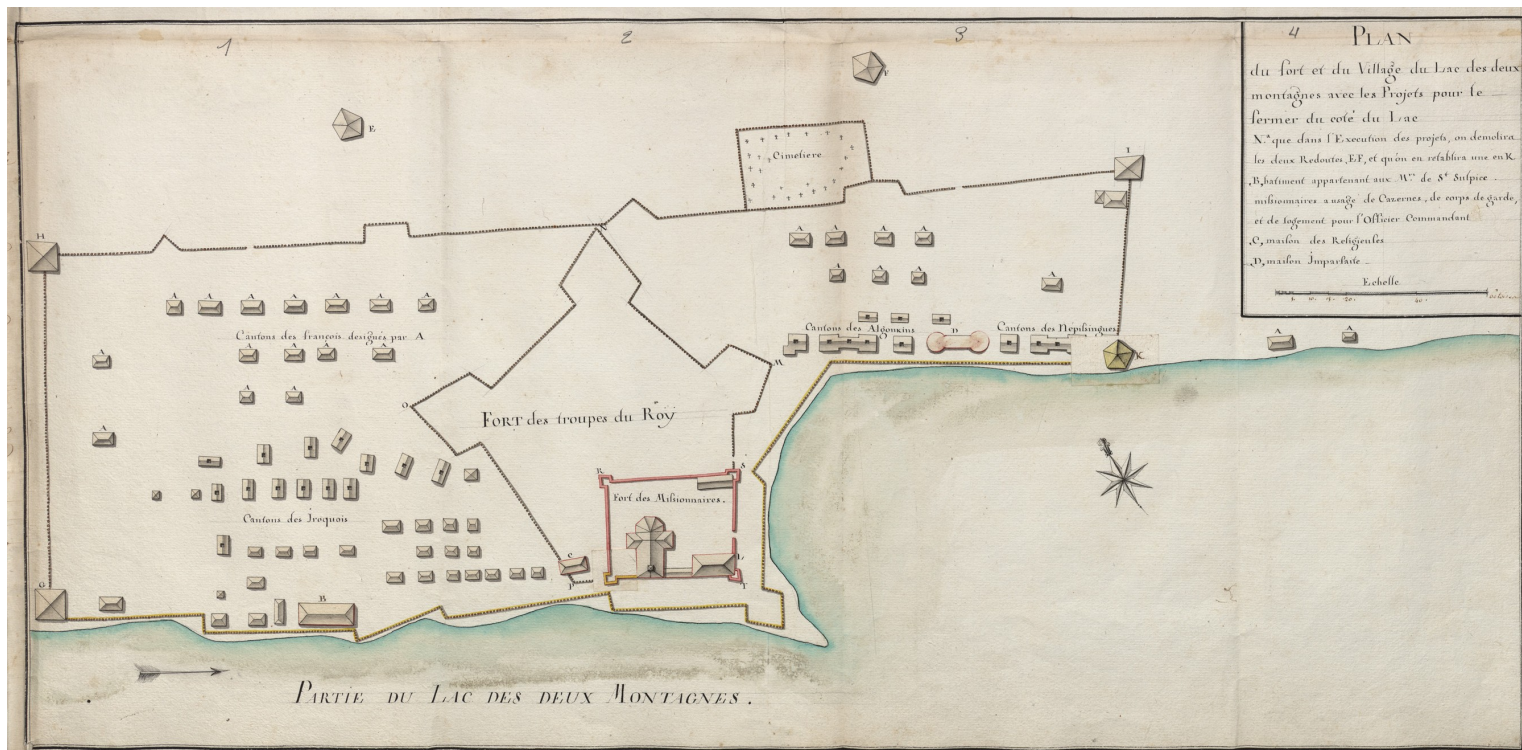
une étable et une maison de pierre avec un bastion (de 14,6 par 8,1 mètres). Cette dernière maison est cotée B sur le plan de 1743 et il s'agit de la maison des missionnaires. L'acte de dénombrement rapporte de plus qu'il n'y a aucun habitant établi sur le territoire et que le village est occupé uniquement par des amérindiens. ⁴

Ainsi l'habitation aurait été construite entre 1743 et 1752. Mais peut-on être plus précis?

Une liste des dépenses militaires réalisées entre le 1er janvier et le 31 août 1747 indique que les travaux de construction de cette « *maison du Roy* » auraient pris fin au début de l'été. Mai 1747, des fournitures sont « *délivré pour les vivres de dix jours à six cadets, douze soldats et treize habitants de ce Gouvernement détachés pour aller tenir garnison au Lac des deux montagnes* ». ⁵ Un peu plus tard, le 16 juin 1747, d'autres marchandises sont expédiées au commandant Daneau de Muy pour « *le service du corps de garde* » du lac des Deux-Montagnes dont « *8 ferrures de croisés et contrevents, 4 serrures, 400 pointes à vitres, 18 livres de mastic, 124 carreaux de verres* ». ⁶ Ce matériel devait servir à l'installation des fenêtres et des vitres, une tâche qui complétait les travaux de construction et permettait l'installation de la garnison.

Le déclenchement de la guerre de succession d'Autriche (1744-1748), mais surtout la prise de la forteresse de Louisbourg en 1745, va accélérer les investissements militaires dans la colonie. À ce stade du conflit, on anticipait une attaque de grande envergure menée à partir des colonies de la Nouvelle-Angleterre contre les postes de la vallée du Saint-Laurent. C'est dans ce contexte que cette « *maison du Roy* » a été construite. Les dimensions du bâtiment sont nettement supérieures à celles données par le plan de 1743, soit 31 mètres par 11,7 mètres comparativement aux 25 mètres par 6,8 mètres sur le plan initial.

Muni d'une grosse cheminée à chaque extrémité, l'édifice présente un aspect massif, typique de l'architecture militaire de l'époque. Fait de pierre, il



semble être pourvu de meurtrières à la hauteur des solives du toit (voir illustration 1).⁷ D'allure spacieuse avec ses deux portes et ses sept fenêtres en façade, la maison possède à première vue deux logis de taille différente, un plus petit pour l'officier commandant et un autre plus grand pour la troupe. Malgré ses dimensions, l'espace intérieur devait être plutôt restreint pour une garnison de 32 hommes. Certains d'entre eux devaient possiblement loger chez l'habitant.

Décédée en 1747, Mme d'Argenteuil résidait à Montréal

Marie-Louise Denis, la veuve de Pierre d'Ailleboust sieur d'Argenteuil, n'a pu habiter cette maison puisqu'elle décède en 1747, l'année même de la fin de la construction.⁸ De plus, Mme d'Argenteuil résidait à Montréal entre 1722 et 1747, période où elle aurait soit-disant habité son manoir sur la pointe d'Oka. Plusieurs documents attestent qu'elle résidait en ville à cette époque. Mentionnons quelques exemples.

En 1722, elle dut payer la somme de 70 livres au propriétaire de la maison qu'elle louait à Montréal.⁹ Toujours résidente de Montréal en 1729, la veuve d'Ailleboust obtient qu'un forgeron honore une dette contractée auprès d'elle le 6 décembre 1727.¹⁰ Deux ans plus tard en 1731 et demeurant toujours à Montréal, Marie-Louise Denis intente un procès afin de récupérer un emplacement situé rue Saint-Jacques dont le loyer n'a pas été payé depuis deux ans.¹¹ En 1742, Jean d'Ailleboust envoie à sa mère une série de lettres toutes adressées à Montréal.¹² Un dernier exemple, elle loue une maison à Montréal au gouverneur régional en 1745.¹³ C'est de son domicile de la rue Notre-Dame à Montréal que Mme d'Argenteuil mènera ses affaires jusqu'à son décès. L'acte de sépulture de Mme d'Argenteuil mentionne qu'elle fut inhumée dans l'église de Notre-Dame de Montréal.¹⁴

Une maison seigneuriale louée à des marchands, une seigneurie privée de « justice établie »

L'époux de Mme d'Argenteuil, Pierre d'Ailleboust, avait racheté en 1697 la concession que son père, Charles d'Ailleboust, avait obtenue en 1682. Sa veuve héritait en 1711 de cette propriété de 2 lieues (environ 10 kilomètres) le long de la rive nord de l'Outaouais et de 4 lieues (environ 20 kilomè-

tres) de profondeur. La seigneurie s'étendait du « *Bas du long Sault* » (Carillon) à la limite ouest de la paroisse de Saint-Placide; elle incluait « *la Rivière du Nord* », « *...les Isles Islets et Battures qui se trouvent dans l'étendue desdites deux lieux dont L'Isle appelée Carion fait partie...* ». ¹⁵

Au 17^{ième} siècle pour des raisons de sécurité, l'administration coloniale ne permettait pas la construction d'établissements permanents sur les terres concédées en amont de l'île de Montréal. Cette restriction fut levée au début du 18^{ième} siècle, au moment où toutes les terres sur l'île de Montréal avaient été concédées et en grande partie occupées. Mme d'Argenteuil demande le 23 avril 1720 la permission d'établir sa seigneurie, permission qu'elle obtiendra le 19 janvier 1721 du Conseil de la Marine.¹⁶

L'acte de « *foy et hommage* » de Marie-Louise Denis de 1725 désigne l'île Carillon comme le domaine seigneurial où elle projetait de construire son manoir. C'est là que Paul d'Ailleboust, concessionnaire avec Jean d'Ailleboust d'un arrière-fief, devra rendre « *la foy et hommage* »...« *au principal manoir qui sera etabli dans la dite Isle Carion* ». ¹⁷

Aucun manoir ne sera construit sur l'île Carillon. En 1736, on ne trouve sur l'île Carillon aucune église ou « *justice établie* » sur laquelle afficher. Ainsi, l'avis de vente aux enchères de la terre de Louis Javillon dit Lafeuillade de la seigneurie d'Argenteuil sera affiché à Montréal.¹⁸ Pour qu'un seigneur puisse qualifier sa demeure de manoir, il fallait y habiter et y exercer ses pouvoirs de justice. Celui qui ne résidait pas sur sa concession et qui négligeait d'y établir des colons pouvait se voir retirer sa concession.

Les d'Ailleboust avaient réussi à établir quelques familles durant les vingt-cinq premières années. On en comptait quatre en 1725, cinq en 1740 et quatre en 1742.¹⁹ L'étude des actes notariés montre que Mme d'Argenteuil mais aussi ses fils, Jean et Paul-Alexandre, n'habitaient pas la seigneurie. Ils se contentaient de louer leur ferme et la maison qui s'y trouvait à des gentilshommes ou à des marchands. L'exploitation de la ferme était baillée à un fermier. Dans quatre de ces baux de fermage datés respectivement de 1734, 1735, 1736 et 1742, c'est Joseph Codère, un habitant de la seigneurie, qui est chargé des travaux agricoles. Le fermier conserve la moitié des profits de la production et remet l'autre moitié au locataire de la ferme.²⁰ Cette habita-

tion abritait un magasin et un tamis à farine perfectionné appelé un bluteau.²¹ D'allure très modeste pour un seigneur, la maison est faite en pièce sur pièce et mesure trente pieds de long par vingt pieds de large. Sans solage, elle possède une cheminée de pierre et des planchers au rez-de-chaussée comme à l'étage. Des planches recouvrent le toit.

Même si la documentation n'est pas toujours claire, les d'Ailleboust semblent avoir loué une seule et même maison. Mme d'Argenteuil signe toujours les baux conjointement avec ses fils, ceux-ci étant désignés dès 1725 comme seigneurs d'un arrière-fief dans la seigneurie d'Argenteuil.²² Les baux situent la maison sur le domaine seigneurial. Limité à l'île Carillon en 1725, le domaine est agrandi par Mme d'Argenteuil en 1735. Elle avait acquis le tiers de l'arrière-fief que ses fils possédaient.²³ La maison

d'église ni de justice établie dans Argenteuil, le sieur Panet doit faire afficher un avis légal sur la porte de l'église de Pointe-Claire. L'avis proclame que vingt-huit terres de la baie Carillon seront réunies au domaine seigneurial si les concessionnaires ne remplissent pas leurs obligations de « tenir feu et lieu » et de lui payer le cens et les rentes.²⁵

Panet vend la seigneurie au major Patrick Murray en 1793.²⁶ L'acte de vente donne une localisation approximative du manoir: «...la pointe faisant partie du Domaine sur laquelle est construit le manoir seigneurial moitié par jugement de réunion sur les héritiers de François Saint-Germain en date du 28 mai 1785 et l'autre moitié par transaction entre le dit vendeur et Madame veuve Deschambault par acte passé devant notaire le 15 mai 1787...». Cette mention n'est pas très claire mais on retient que les deux propriétaires se partageaient une pointe sur



n'était fort probablement pas située sur l'île. La seule mention faite à l'île Carillon dans les baux se trouve dans celui du fermier. Une clause lui permet d'y faire paître ses animaux.²⁴

À la mort de Marie-Louise Denis, la seigneurie resta la propriété de la famille d'Ailleboust jusqu'à son acquisition en 1781 par Pierre-Louis Panet. Comme ses prédécesseurs, Panet n'habite pas la seigneurie. Ainsi en 1787 comme il n'y a toujours pas

laquelle le manoir était construit. Examinons cette question d'un peu plus près.

La propriété de Mme Deschambault se trouve du côté ouest de la rivière du Nord. Elle correspond à l'ancienne censive de Lafeuillade vendue à la fin des années 1730 pour dettes (voir carte 1 Seigneurie d'Argenteuil). Le dénombrement de 1725 confirme cette localisation. Pour le moment, nous ne savons pas où était située la propriété des héritiers de

François Saint-Germain.

Mais on pourrait conclure que cette « pointe » se situe du côté ouest de la rivière du Nord, près de la baie des Seigneurs.

Par ailleurs, la maison louée par les d'Ailleboust durant les années 1730 et 1740 était aussi sur le domaine seigneurial mais du côté est de la rivière du Nord. À cette époque et jusqu'à preuve du contraire, le domaine comprenait l'île Carillon et le tiers de la presqu'île Robillard mais il excluait « la pointe ». Le dénombrement de 1725 indique que cette presqu'île de 40 arpents formait à l'origine

Le scénario le plus plausible serait le suivant. D'abord la maison de ferme de la presqu'île Robillard tient lieu de manoir. Ensuite avec le rattachement de « la pointe » au domaine seigneurial, une seconde maison moins vétuste mais située de l'autre côté de la rivière du Nord correspond au manoir mentionné dans l'acte de vente de 1793. Il est possible que « la pointe » soit le terrain que Mme d'Argenteuil vend à son fils Jean en 1735.²⁷ Une étude plus poussée des différentes transactions immobilières s'impose. Elle permettrait de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.



l'arrière-fief des frères d'Ailleboust. Ils y avaient 21,5 arpents de terres labourables (île Bertrand incluse), une maison de 20 pieds par 20 pieds et une grange de 30 pieds de long par 20 pieds de large. La partie de la presqu'île rattachée au domaine seigneurial en 1735 devait comprendre la maison des frères d'Ailleboust. Par contre, les dimensions de cette maison rapportées en 1725 sont plus petites que celles de la maison de ferme qu'ils commencent à louer avec leur mère dix ans plus tard, à partir de 1734.

Patrick Murray occupe le premier manoir digne de ce nom à la baie des Seigneurs. Un témoin de l'époque confirme cette localisation de la façon suivante: « À gauche de la Rivière du Nord, sur une pointe de terre près de son embouchure, et dans une situation très agréable, se trouve la résidence du Major Murray, ancien propriétaire de la Seigneurie. »²⁸ On croit que Murray en fut le constructeur. Mais peut-être occupait-il tout simplement la maison de « la pointe » qu'il avait rénovée? Il y résidait et exerçait ses pouvoirs seigneuriaux. La première

mention de son activité date de 1796. Dans un acte notarié que Murray fait homologuer, il est stipulé que les rentes devront être payées une fois l'an « au manoir ou à la maison seigneuriale du seigneur d'Argenteuil ».²⁹

Patrick Murray revendra la seigneurie en 1803 à James Murray qui en fut propriétaire jusqu'en 1808. John Johnson rachète la propriété en 1808. Son fils, Charles Christopher, va lui succéder en 1830. Celui-ci sera le dernier seigneur d'Argenteuil avant l'abolition du système seigneurial en 1854. John Johnson a pu occuper le manoir « *Murray* » et même le rénover, mais son biographe rapporte qu'il avait construit de « *beaux manoirs ...dans les seigneuries d'Argenteuil et de Monnoir,...* ».³⁰ L'inventaire des biens culturels du comté d'Argenteuil indique qu'une résidence appelée « *manoir d'Argenteuil* » bâtie en 1814 fut détruite par un incendie en 1885.³¹

Une recherche plus approfondie reste à faire mais une conclusion s'impose. Les d'Ailleboust avaient bien une maison sur leur domaine seigneurial au confluent de l'Outaouais et de la Rivière du Nord. Celle-ci n'était pas située sur l'île Carillon, encore moins à la Pointe d'Oka.

Le Séminaire réclame l'île Carillon et le Long-Sault

Un différend entre Mme d'Argenteuil et les Ecclésiastiques du Séminaire de St-Sulpice de Montréal entraîna une guérilla judiciaire qui dura 15 ans. La permission obtenue en 1721 par Marie-Louise Denis d'établir une terre et l'île Carillon en dépendance fut l'élément déclencheur.³²

Le Séminaire réagit à cette annonce par une série de procédures légales visant à empêcher une installation permanente dans la seigneurie d'Argenteuil. Par contre, à chaque requête, déclaration, mémoire, procès-verbal ou exploit d'huissier du Séminaire, la défenderesse répliquait par autant de procédures semblables. Les autorités coloniales répondaient à leur tour par un nombre aussi important d'ordonnances, de sentences et d'arrêts.

Complétée en 1731 afin de proposer un règlement, le plan 3 résume la partie technique de l'argumentation de chacune des parties. Nous avons surligné en rouge les limites de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes proposées par l'arpen-

tage légal obtenu par le Séminaire en 1721.³³ En appliquant les règles utilisées pour concéder le long du fleuve Saint-Laurent, l'arpenteur obtient un résultat aberrant lorsqu'il les applique à un de ses affluents. La petite seigneurie d'Argenteuil qui ne comprenait que l'île Carillon et le bas du Long Sault se voit amputer du front de 2 lieues qu'elle possédait sur le lac des Deux-Montagnes. Par contre, le front de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes se trouve doublé par la manoeuvre.

Résultat jugé inacceptable par Mme d'Argenteuil, celle-ci réclame en juillet 1721 un autre arpentage légal.³⁴ Trouvant aussi le résultat inconvenant, le Conseil Supérieur de Québec ordonne l'année suivante un second arpentage et prescrit de nouvelles règles qui feront jurisprudence.³⁵ Cet arpentage devra respecter la longueur du front garantie par l'acte de concession. Pour le tracé de la profondeur du terrain, les limites devront s'orienter « *à peu près* » perpendiculairement au cours d'eau. Le plan 3 illustre aussi l'application de la nouvelle approche initiée par Mme d'Argenteuil.³⁶ Les lignes surlignées pointillées de couleur bleue correspondent aux limites de la seigneurie d'Argenteuil tandis que celles pointillées de couleur verte délimitent la seigneurie du lac des Deux-Montagnes. Ces lignes sont perpendiculaires à la ligne de front qui borde le lac. Les lignes continues bleues et vertes représentent une solution alternative légèrement différente proposée par l'administration coloniale. Dans ce cas, au lieu d'être perpendiculaires à la ligne de front (à 90 degrés), les limites de profondeur forment un angle de 78,75 degrés par rapport au front.

Le nouveau bornage redonne à Mme d'Argenteuil ce qu'un premier arpentage lui avait ôté. En contestant les nouvelles règles de bornage, le Séminaire déclenche une série de procédures judiciaires qui vont repousser le règlement final jusqu'au début des années 1730. Les deux protagonistes ont les moyens de tenir, chacun possédant en plus un vaste réseau d'influence tant en France que dans la colonie. Seigneurs de toute l'île de Montréal, les ecclésiastiques du Séminaire St-Sulpice de Montréal, peuvent compter sur le puissant lobby de leur maison-mère de Paris. Par ailleurs, Mme d'Argenteuil s'appuie sur la famille d'Ailleboust, le clan qui possède le plus grand nombre de liens de parenté avec l'élite de la Nouvelle-France.³⁷ En voyage en France en 1720, Mme d'Argenteuil obtient du Conseil d'État une

ordonnance de maintien en noblesse pour ses fils et ses beaux-frères. Cet acte ne sera enregistré à Québec que le 5 mars 1736, à la fin des procédures judiciaires avec les Sulpiciens.³⁸ C'est au cours de ce voyage qu'elle déposera directement au ministère de la Marine sa demande d'établir sa seigneurie.

Agacé par les doléances répétées et interminables des deux parties, le ministre de la Marine demande à l'administration coloniale de proposer un règlement rapide.³⁹ En 1732, on fixe définitivement les limites de la seigneurie de Mme d'Argenteuil selon les nouvelles règles de bornage. Elle pourra jouir de son domaine à condition de « *l'établir* » et de ne pas attirer « *le commerce des sauvages* ». ⁴⁰ L'année suivante, le Roi relève le Séminaire de son obligation de construire un fort en pierre à la mission. On comprend de cette décision que la seigneurie du lac des Deux-Montagnes n'est plus considérée comme le dernier poste en amont capable de protéger Montréal. De plus, en compensation pour les dépenses encourues lors du déménagement de la mission du Sault-au-Récollet, le Séminaire obtient une extension de terrain située en aval de son domaine du lac des Deux-Montagnes le 26 septembre 1733 (voir plan 3, terre concédée en 1733 rayée en jaune).⁴¹

Mais pourquoi le Séminaire réclamait-il la presque totalité de la petite seigneurie d'Argenteuil?

L'enjeu principal, le contrôle du commerce des fourrures

Après la guerre de Succession d'Espagne, la Nouvelle-France connaît trente ans de paix. Malgré les efforts de diversification de l'économie coloniale, le commerce des fourrures demeure la principale activité économique. Le nombre de peaux exportées va plus que doubler entre 1713 et 1740.⁴² Même si la Baie d'Hudson passe à l'Angleterre en 1713, le territoire exploité devient immense. Il couvre la vallée du Mississippi, des Grands-Lacs jusqu'en Louisiane et tout l'intérieur du continent jusqu'aux Rocheuses. Cette expansion rapide entraîne une concurrence accrue entre les groupes impliqués dans le commerce de la fourrure. C'est dans ce contexte que les deux parties vont s'affronter.

Seigneurs de l'île de Montréal, les Sulpiciens participent à leur façon à l'expansion du territoire de traite. Comme tout seigneur, ils ont le droit de traite avec les amérindiens. Baillant ce droit de commercer sur leurs terres à des marchands, ils anticipent que l'établissement d'une seigneurie en amont de leurs concessions va déplacer l'activité commerciale et déprécier l'espace de traite dont ils disposent. Ils s'inquiètent aussi du trafic illicite mené par certains marchands, une contrebande susceptible de mettre en difficulté leurs propres concessionnaires. La tactique des trafiquants consiste à intercepter les canots de fourrures en amont des postes de traite, à soudoyer leurs convoyeurs en les enivrant, et à encaisser le profit de la vente du butin à la place du concessionnaire du poste.

Les démarches de Mme d'Argenteuil en vue d'établir sa seigneurie coïncidaient avec la décision du Séminaire de transférer sa mission du Sault-au-Récollet au lac des Deux-Montagnes. La seigneurie du lac avait été concédée en 1717 et l'acte fut ratifié par le Roi en 1718. Le Séminaire devait y « tenir feu et lieu » dès 1720 afin de respecter le délai de deux ans stipulé par l'acte de concession.⁴³ Plusieurs membres de la famille d'Ailleboust étaient très impliqués dans le commerce des fourrures, dont des beaux-frères de Mme d'Argenteuil, certains de ses neveux et de ses fils. Dès que la permission « *d'établir une terre et l'île Carillon en dépendance* » fut accordée, on s'empressa de défricher une terre et d'y construire une maison et une grange; en 1722, la première récolte donna 200 minots de blé.⁴⁴ Même si le gros des opérations commerciales des proches de Mme d'Argenteuil était tout à fait légal, la crainte de trafic illicite se concrétisa dès l'année suivante. Située au pied du Long Sault, la seigneurie d'Argenteuil facilitait l'accès aux convois qui descendaient l'Outaouais vers les postes de Montréal.

En 1723, le gouverneur Vaudreuil informe le ministre de la Marine que Mme d'Argenteuil a refusé l'offre d'une meilleure terre en aval de la concession du Séminaire. Il ajoute que « *Ce n'est Monseigneur que la seule envie de faire du commerce défendu et la traite de l'eau de vie aux sauvages qui la fait agir s'étant voulu contenter pour toutes ses prétentions de la petite isle de Carillon ou il*

n'y a pas seulement de quoi y faire une habitation. ».⁴⁵ Pour appuyer ses dires, Vaudreuil mentionne qu'au printemps 1723, la patrouille qui escortait à Lachine les « *canots des sauvages qui descendaient des pays d'en haut* » a trouvé « *dedans la maison de Mme d'Argenteuil dix sauvages presque tous ivres* ». Pire, le fils de Mme d'Argenteuil est arrêté sur les lieux pour avoir brandi son épée. La maison où l'événement s'est produit est probablement celle construite sur l'arrière-fief concédé à Jean et Paul-Alexandre d'Ailleboust.

Autre exemple, l'année suivante, deux neveux de Mme d'Argenteuil sont jugés pour traite illégale. On accuse Joseph et Antoine d'Ailleboust d'être partis sans permission durant tout l'hiver avec leurs engagés, Louis Javillon dit Lafeuillade, Pierre Olivier et Denis Francoeur, faire de la traite sur la « *grande rivière* », l'Outaouais.⁴⁶ Javillon était concessionnaire d'une terre dans la seigneurie d'Argenteuil depuis au moins 1725. Rappelons que c'est ce même personnage qui, « *absent dans les pays d'en haut* », fut poursuivi pour dette entre 1734 et 1738. Il devait entre autres 262 livres en cens et rentes à Mme d'Argenteuil.

La traite illicite est une activité endémique dont les administrateurs coloniaux tentent de limiter l'ampleur avec plus ou moins de succès. C'est ce qui fera dire au gouverneur Beauharnois et à l'intendant Hocquart dans une lettre au ministre de la Marine qu'« *au surplus il n'y a pas plus à craindre que la Dame Dargenteuil attire le commerce des sauvages que les habitants qui sont sur les terres du Séminaire et ceux qui sont le long de la côte jusqu'à Montréal* ».⁴⁷

Comme dans bon nombre de seigneuries, le peuplement d'Argenteuil n'est pas la priorité du propriétaire et il se fera très lentement. Dans cette petite seigneurie, les quelques habitants étaient presque tous impliqués dans le commerce des fourrures soit à titre de voyageur ou de marchand.⁴⁸ Le peuplement de la seigneurie ne démarre vraiment qu'à partir du début du 19^{ième} siècle. À l'aube de la guerre de Succession d'Autriche, d'Argenteuil se dépeuple au profit de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes. Le boom économique provoqué par les travaux de fortifications de la mission allait attirer des habitants provenant autant du bout de l'île de Montréal, de Vaudreuil que d'Argenteuil.

Déconstruction d'une légende, un peu d'historiographie

Rien n'indique dans les archives coloniales françaises qu'une résidence appartenant à la famille d'Argenteuil ait été construite sur la seigneurie du lac des Deux-Montagnes, encore moins sur la pointe d'Oka. Les sources secondaires du 19^{ième} siècle sont aussi muettes sur cette question. Faillon ne rapporte aucun fait pouvant corroborer cette affirmation lorsqu'il résume l'histoire de la mission du lac en 1854.⁴⁹ Reconnu comme un des premiers historiens professionnels au 19^{ième} siècle, ce sulpicien a même résidé à la mission du lac des Deux-Montagnes durant son séjour au Bas-Canada. Linguiste réputé et prêtre à la mission entre 1848 et 1895, son confrère André Cuoq n'aborde pas non plus cette question dans son historique de la mission.⁵⁰

Encore plus étonnant, Urgel Lafontaine, vicaire à Oka de 1895 à 1930, ne nous apprend rien à ce sujet. Durant son vicariat, Lafontaine a pourtant rédigé près de 5 000 pages manuscrites réunies en 23 volumes sur l'histoire d'Oka. Par contre en avril 1926, Lafontaine reçoit de la maison-mère des Petites Filles de Saint-Joseph des renseignements sur la résidence qu'elles occupaient à Oka depuis la fin du 19^{ième} siècle.⁵¹ Dans cette lettre, la correspondante indique que l'occupation de la maison par sa communauté remonte à 1864. Mais elle ne donne aucune information antérieure à cette date.

C'est plutôt Stanislas Tranchemontagne, curé d'Oka à l'époque, qui transmet les informations manquantes quelques mois plus tard. La lettre qu'il envoie aux soeurs rapporte qu'« *En 1731, le sieur de Beauharnois donnait au Sieur d'Argenteuil la permission de bâtir une maison sur le bord du lac: mais en accordant cette permission le sieur de Beauharnois usurpait un droit qu'il n'avait pas, le Séminaire étant propriétaire de l'endroit: de là, protestation de celui-ci puis entente: le Séminaire laisse le Seigneur d'Argenteuil construire la maison mais à condition qu'il l'occupera que sa vie durant. Sept ans plus tard le Seigneur mourrait et la maison devenait la propriété du Séminaire car la veuve avait dû partir* ».⁵²

La légende est née et elle apparaît dès l'année suivante dans une publication gouvernementale. Le

texte reprend assez fidèlement celui transmis aux religieuses par Tranchemontagne: « C'est le gouverneur Beauharnois qui permit au sieur d'Argenteuil de se bâtir une résidence sur le bord du lac des Deux-Montagnes. Après la mort du sieur d'Argenteuil la maison passa au séminaire de Saint-Sulpice. Les Petites Filles des Pauvres habitent la maison depuis 1864 et en sont devenues propriétaires en 1886. ».⁵³ Si le curé Tranchemontagne a transmis l'information complémentaire, la recherche historique a probablement été faite par Lafontaine à la demande de l'auteur de la publication gouvernementale. À la décharge de Lafontaine, un incendie venait de détruire en 1922 le presbytère et les archives qu'il contenait. Pour faire son historique, il dû probablement entreprendre un long et difficile travail de recherche, en établissant par exemple une correspondance plus ou moins fructueuse avec des confrères du Séminaire de Montréal ou de la maison-mère de Paris. Aujourd'hui, nous sommes heureusement beaucoup mieux équipés pour mener ce genre de travaux.

La légende prendra bientôt la forme d'une longue énumération. En 1933, un document attribué aux Petites Soeurs accole l'ajout de Lafontaine à l'histoire récente du bâtiment fournie par les soeurs en 1926.⁵⁴ La section qui porte sur la période postérieure à 1864 est bonifiée, tandis que celle qui correspond à la période précédente reste la même. Cette version servira dans une autre publication gouvernementale en 1976.⁵⁵

Raffinant et corrigeant le texte de 1933, Mgr Maurault donne une forme définitive au récit en 1936. Il implique maintenant Mme d'Argenteuil. Il tient compte des nouvelles règles de bornage de 1722 et de l'offre d'une terre en aval de la concession du Séminaire. Mais Maurault conserve l'histoire d'une construction illicite sur la pointe d'Oka. Le récit devient le suivant: « Mais il est sûr que, en 1733, la nouvelle église de la mission s'élevait sur la pointe convoitée par les sauvages, à côté de la maison de Mme d'Argenteuil. La tradition rapporte que l'on avait permis à la Dame d'y demeurer jusqu'à sa mort. ».⁵⁶ OEuvrant à Oka depuis plus de 60 ans, il est surprenant que les Petites Filles de Saint-Joseph n'aient pas rapporté cette «tradition».

Maurault nous apprend que la pointe d'Oka était aussi convoitée par les missionnaires. Situé près du ruisseau Raizenne, le premier emplacement de la mission ne convenait plus aux besoins: « La

contestation dura plusieurs années, au cours desquelles il devient évident que l'endroit où s'étaient fixés les sauvages et les missionnaires n'était pas le meilleur; et leurs yeux s'étaient portés vers la pointe située un quart de mille en amont, où Mme d'Argenteuil avait construit sa maison: là en effet, aucun voyageur venu d'en haut ne pouvait passer inaperçu. ».⁵⁷

Quelques corrections à l'historique de 1933

L'énumération de 1933 comprend trois éléments douteux. On y apprend que la résidence aurait été louée à Rhéaume, un menuisier venu construire le couvent des soeurs de la Congrégation Notre-Dame. Comme le couvent fut construit en 1733, Rhéaume n'a pu demeurer dans la maison puisqu'elle ne fut achevée qu'en 1747. De plus, sur la liste des dépenses relatives à la construction du couvent apparaissent les noms de Larose, Madox, Boutin, Viel et Lafrance, mais aucun Rhéaume.⁵⁸ Comme on le verra plus loin, le menuisier Latour dit Mathias a probablement habité la résidence, mais en 1823, près de cent ans plus tard.

En 1864 des boulangères, les « demoiselles » Lacombe, auraient occupé la résidence et un four y aurait été construit. Les Petites Filles de Saint-Joseph s'y seraient installées la même année. Ces informations ne sont pas crédibles, car de 1864 à 1868 la maison était habitée par deux familles. Le chef algonquin Louis Oka et sa femme occupent le logement situé dans la partie orientale de la maison (du côté de l'église) de 1862 à 1868. Ce logis leur était concédé à vie. Durant la même période, le logement adjacent abrite Jacques Joseph qui dut le rétrocéder à la mission en 1869.⁵⁹

En 1864, il y a bien un boulanger qui habite le village iroquois. Mais il se nomme Basile Marinier et il réside au no.113, à côté du couvent des soeurs de la Congrégation Notre-Dame. Le bail inclut une écurie située au no.109, chez Louis Oka.⁶⁰

Par ailleurs, on trouve deux baux au nom de François Lacombe. Renouvelable à chaque année et rédigé en 1778, le premier bail concède au sieur Lacombe une maison de pierre située dans le village iroquois avec « étables et autres bâtiments ». Le document lui accorde aussi la permission de commercer avec les amérindiens. Cette maison pourrait-elle être la « maison du Roy »? Datant approximativement de 1816, le second bail donne en location à François Lacombe la maison no.113. S'agit-il du même personnage ou d'un parent?⁶¹ Dans le re-

censement du village iroquois de 1823, on trouve une maison louée par le Séminaire à « *la Dame veuve Lacombe* ». Comme la maison no.113 de 1863, elle est située à côté du couvent des soeurs de la Congrégation Notre-Dame.⁶² La veuve Lacombe est-elle la femme de François Lacombe, une proche parente des « demoiselles Lacombe » ou à la fois l'épouse de François et la mère des « demoiselles »?

En 1864, le sulpicien Antoine Mercier établit à la mission les soeurs Delphine et Adéline, des membres de la communauté qu'il venait de fonder, les Petites Filles de Saint-Joseph. Curé à Oka de 1862 à 1868, Mercier confie l'école de l'Anse à soeur Germaine (Marie Paulhus). Après son départ en 1868, elle est remplacée pendant un an par soeur Philomène (Philomène Barolet).⁶³ Située à Kanasatake, l'école a possiblement servi de gîte aux institutrices.

Par contre, on ne sait pas où les deux autres religieuses résidaient, peut-être au couvent des soeurs de la Congrégation Notre-Dame. Si on en croit Lafontaine, Joseph Isidore Talbot rénova à ses frais un logis pour les religieuses.⁶⁴ Comme Talbot fut curé à Oka de 1857 à 1862 et de 1869 à 1870, cette rénovation a dû se faire en 1869 ou en 1870. Il est possible que ce logement soit celui que Jacques Joseph avait rétrocédé au Séminaire en 1869 et qui formait la partie ouest de la « maison du Roy », le logis no.110.

L'histoire de cette « *Maison du Roy* » reste à faire

Comme l'affirmait Raymonde Gauthier en 1976, le véritable manoir d'Oka est le presbytère, la résidence des Sulpiciens, anciens seigneurs de la seigneurie des Deux-Montagnes.⁶⁵

Même dépouillée de son aura de manoir, l'histoire trois fois centenaire de la « maison du Roy » d'Oka est loin d'être banale à mesure qu'elle se précise. Elle est un témoin privilégié de l'histoire de la grande région de Montréal. Par exemple durant la période coloniale française, sa construction met en évidence le rôle stratégique de la mission comme seul poste en mesure de protéger le flanc nord-ouest de Montréal. Estimée à plus de mille personnes et composée de près de 200 hommes aguerris, la population de la mission peut être facilement mobilisée en cas de conflit.⁶⁶ On comprend l'importance

de ce poste en rappelant que la Nouvelle-France comptait à peine 61 200 habitants entre 1751 et 1755.⁶⁷

Durant la guerre de Succession d'Autriche (1744-48), l'administration coloniale investit significativement dans la construction de fortifications. Si vous comparez le plan de 1743 à celui de 1752, vous constaterez que le dispositif défensif de la mission s'est complexifié. Composé d'un seul mur de protection entourant l'église et le presbytère en 1743, il comprend dix ans plus tard trois enceintes défendues par une garnison commandée par un officier expérimenté. Même si l'administration coloniale avait déchargé les seigneurs de la construction d'un fort de pierre avant la guerre, le Roy n'a pas hésité à consacrer d'importantes ressources humaines et matérielles pour consolider cette position stratégique le moment venu.

Il y a encore beaucoup à redécouvrir sur cette résidence, l'histoire de ses locataires et de ses propriétaires, l'évolution des fonctions de la maison, etc. Par exemple, après avoir servi de centre de commandement, la maison abrita des marchands de fourrures et des personnages importants; mentionnons le chef algonquin Joseph Oka qui donna son nom à la municipalité.⁶⁸ L'évolution physique du bâtiment reste aussi à reconstituer (ajout d'annexes, allongement du carré de maison, relèvement de la toiture et percement de lucarnes, réaménagement intérieur et extérieur, etc.). Les éléments dont nous disposons actuellement sont encore très parcellaires et mal documentés. Par exemple, deux auteurs rapportent une reconstruction suite à un incendie sans référence documentaire. Marinier parle d'un incendie en 1786 tandis que Demers en indique un autre en 1778 et une fin de reconstruction en 1794.⁶⁹ On mentionne aussi l'incorporation d'une maison adjacente au carré principal à la fin du 19^{ième} siècle. Les deux bâtiments auraient d'abord été réunis par un chemin couvert. Puis en 1893, un toit mansardé et percé de lucarnes serait venu compléter l'intégration des deux bâtiments.⁷⁰ Une analyse dendrochronologique de la résidence s'impose. Elle permettrait au moins de confirmer le moment exact de sa construction et des principales modifications.

En terminant, j'aimerais remercier les membres de la Société d'histoire d'Oka qui m'ont aidé dans cette recherche, mais aussi et en particulier: Messieurs Marc Lacasse et David Émond, respectivement coordonnateur et assistant-archiviste au dé-

partement des archives du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal; Mme Lyne Saint-Jacques, directrice du Musée régional d'Argenteuil; Monsieur Jean-Luc Brazeau, archiviste au centre d'histoire La Presqu'île du Musée régional Vaudreuil-Soulanges, Monsieur Robert Simard, historien rattaché au Musée régional d'Argenteuil, Monsieur Gilles Landreville, président de la Fondation de l'Église l'Annonciation d'Oka et Mme Isabelle Huppé, conseillère en développement culturel à la Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides du Ministère de la Culture et des Communications du Québec.

1 Maurault, Olivier, Nos Messieurs, Collection du Zodiaque, Montréal, 1936, p. 213.

2 Ministère de la défense, Vincennes, France, cote 1M 1101, Documents relatifs aux Voyages et memoires sur le Canada de Louis Franquet de 1752 et 1753. Plan de la mission du lac des Deux-Montagnes accompagnant le rapport de Franquet.

3 Carte du lac des Deux-Montagnes, Claude de Beauharnois, 1743 (voir site électronique des Archives d'Outre-Mer, France).

4 Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Aveu et dénombrement de messire Louis Normand, prêtre du Séminaire Saint Sulpice,... pour le fief et la seigneurie du lac des Deux-Montagnes, 30 octobre 1731, Pistard, cote E1,S4,SS3,P232.

5 Bibliothèque et Archives Canada, Série C11A, Correspondance générale, Canada, Extrait de la dépense qui a été faite dans les magasins du roi à Montréal..., 1 septembre 1747, items 63 et 64 ou pages 212 et 213.

6 Extrait de la dépense..., 1 septembre 1747, items 124 et 125 ou pages 242 et 243.

7 Vue du village, du Lac, du sud au Nord a demie Lieüe Sur le Lac, Anonyme, deuxième moitié du XVIIIe siècle, Collection du Musée de la civilisation, Québec.

8 Canada, Bibliothèque et Archives Canada, Dictionnaire biographique du Canada en ligne, Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil, 1659-1711.

9 Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Procès entre François Brossard, époux de Marie Marie, demandeur, et Louise Denis, veuve d'Ailleboust d'Argenteuil, défenderesse, pour le paiement du loyer d'une maison, 11 au 18 décembre 1722, Pistard, cote TL4,S1,D2844.

10 Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Procès entre Louise Denis, veuve d'Ailleboust d'Argenteuil, demanderesse, et Jean Brunet, forgeron, défendeur, pour paiement d'un billet, 11 mars 1729, Pistard, cote TL4,S1,D3552.

11 Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, cahier d'intendance no. 2, folio no. 575, 576 et 577, comté Argenteuil, coordonnées : 0-4770, Promesse du gouverneur général et intendant de la Nouvelle-France de concéder au sieur D'ailleboust Demuceau le fief et seigneurie d'Argenteuil, le 15 juin 1682.

12 Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Déclaration de Jean d'Ailleboust pour sa mère, Louise Denis, veuve d'Ailleboust d'Argenteuil, concernant la perte d'une barrique de vin, 21 octobre au 15 novembre 1742, Pistard, cote TL4,S1,D4890.

13 Juridiction de Montréal, Notaire Simonnet, 29 avril 1745, Bail d'une maison à Montréal par Louise Denis à Josué Berthelot de Beaucourt gouverneur de Montréal. 14 Gouvernement de Montréal, Paroisse Notre-Dame de Montréal, Registre de sépulture, 5 novembre 1747.

15 Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, cahier d'intendance no. 2, folio no. 575, 576 et 577, comté Argenteuil, coordonnées : 0-4770, Promesse du gouverneur général et intendant de la Nouvelle-France de concéder au sieur D'ailleboust Demuceau le fief et seigneurie d'Argenteuil, le 15 juin 1682.

16 Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Archives des Colonies, Correspondance du Conseil de la Marine, série C11A, volume 41, folio 287RV-288R, microfilm 6091, 23 avril 1720, Demande de pension de veuve et de brevet d'établissement de terre dans la seigneurie d'Argenteuil au Roi; Volume 43, folio 126RV, microfilm 6093, 19 janvier 1721, Correspondance du Conseil de la Marine au sujet de la dame Dar-geuteuil.

17 Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Aveu et dénombrement de Louise Denis, veuve de feu Pierre d'Ailleboust,...pour le fief d'Ailleboust, 8 mars 1725, Pistard, cote E1,S4,SS3,P131.

18 Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Procès entre Étienne Verron, de Grandmesnil, négociant de Québec, veuf de Marie-Catherine Lepicard, et Marie-Catherine Veron de Grand mesnil, sa fille, mineure émancipée, à faire vendre la terre et habitation de Louis Javillon dit Lafeuillade située en l'île Carillon pour une dette de 1300 livres, 19 novembre 1736, Pistard, cote TP1,S28,P18402.

19 Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Aveu et dénombrement de Louise Denis, veuve de feu Pierre d'Ailleboust,...pour le fief d'Ailleboust, 8 mars 1725, Pistard, cote E1,S4,SS3,P131. Université de Montréal, Services des archives, Collection Baby, Dénombrement de la seigneurie d'Ailleboust et de l'île Carillon, 1740 et 1742, 0058C6-2.

20 Gouvernement de Montréal, notaire Adhémar dit St-Martin, 11/08/1734, Bail à ferme et loyer d'une terre dans la seigneurie d'Ailleboust par Louise Denis, Jean d'Ailleboust d'Argenteuil et Paul Alexandre de Cuisy à Louis d'Ailleboust de Coulonge. Louis de Coulonge sera tué en mars 1736 par les Chicanas (Fauteux, Aegidius, La famille d'Ailleboust, études généalogique et historique, G. Ducharme LibraireÉditeur, Montréal, 1917, p.43).

Gouvernement de Montréal, notaire C-R Gaudron de Chevremont, 12/02/1735, Bail à loyer de ferme et de métairie dans la seigneurie d'Ailleboust par Louise Denis, Jean d'Ailleboust d'Argenteuil et Paul Alexandre de Cuisy à Joseph Codere habitant de la seigneurie d'Ailleboust, bail de 8 ans avec permission de faire pacager à l'île Carillon. Coderre était déjà donné comme fermier dans le bail de 1734 à Louis d'Ailleboust de Coulonge. Il s'agit donc ici d'un renouvellement de bail.

Gouvernement de Montréal, notaire Adhémar dit St-Martin, 18/08/1736, Bail à ferme et loyer d'une terre située dans la seigneurie d'Ailleboust par Louise Denys, Jean et Alexandre d'Ailleboust à Bernardin Lemaire dit St-Germain et à son frère Joseph Lemaire demeurant au haut de l'île de Montréal.

Gouvernement de Montréal, notaire Simonnet, 28/04/1742, Bail à ferme dans la seigneurie d'Ailleboust au pied du Long-Sault par Louis Denys et ses fils Jean-Baptiste et Alexandre à Joseph Legardeur de Croisil et Marie Joseph Maret de la Chauvignerie son épouse. Il y a deux brouillons de cet acte, un daté du 18 mars 1742 et un second du 28 avril 1742.

21 Université de Montréal, Services des archives, Collection Baby, État de la maison livrée à Louis d'Aillboust de Coulonge, 13 août 1734, 0058C4-4.

Université de Montréal, Services des archives, Collection Baby, Estimation des réparations à faire sur la maison de ferme de Mme d'Argenteuil dans la seigneurie d'Ailleboust, 7 juillet 1737, 0058C3-25.

22 Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Aveu et dénombrement de Louise Denis, veuve de feu Pierre d'Ailleboust,...pour le fief d'Ailleboust, 8 mars 1725, Pistard, cote E1,S4,SS3,P131.

- 23 Mention de l'acquisition du tiers de l'arrière fief de ses fils par Mme d'Argenteuil le (notaire Chevrement, 5 août 1735) dans l'acte de vente de 1793.
- 24 Gouvernement de Montréal, notaire C-R Gaudron de Chevrement, 12/02/1735, Bail à loyer de ferme et de métairie dans la seigneurie d'Ailleboust par Louise Denis, Jean d'Ailleboust d'Argenteuil et Paul Alexandre de Cuisy à Joseph Codere habitant de la seigneurie d'Ailleboust.
- 25 Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Requête de Pierre-Louis Panet, propriétaire du fief et seigneurie d'Argenteuil, à la Cour des plaidoyers communs du district de Montréal pour le paiement des sommes dues par les concessionnaires, 15 mai 1787, Pistard, cote T239,S3,P4.
- 26 Notaire Pierre Rémi Garnier, 24 mai 1793, acte no 953, Vente par Pierre-Louis Panet du fief et de la seigneurie d'Argenteuil au Major Patrick Murray. Ce n'est pas en 1800 que la transaction fut faite, contrairement à ce qu'on affirme dans le Dictionnaire biographique du Canada (Canada, Bibliothèque et Archives Canada, Dictionnaire biographique du Canada en ligne, Pierre-Louis Panet, 1761-1812).
- 27 Notaire Gaumont de Chevrement, 05/08/1735, Concession d'une pointe dans la seigneurie d'Ailleboust par Louise Denis à Jean d'Ailleboust d'Argenteuil et à Thérèse de Verier, épouse de Paul-Alexandre d'Ailleboust de Cuisy.
- 28 Joseph Bouchette, Description topographique de la province du Bas Canada, 1815, p.104.
- 29 Gouvernement de Montréal, Notaire Peter Lukin (père), 3 décembre 1796, Tract of Law by Patrick Murray, no 892, page 4 de 5.
- 30 Canada, Bibliothèque et Archives Canada, Dictionnaire biographique du Canada en ligne, John Johnson par Earl Thomas, 1741-1830.
- 31 Québec, Ministère de la Culture et des Communications, Service des inventaires, Macro-inventaire des biens culturels, comté d'Argenteuil, histoire et archéologie, p.8.
- 32 23 avril 1720, demande de Mme d'Argenteuil faite au ministre de la Marine; 26 octobre 1720, transmission de l'avis favorable de Bégon et du gouverneur Beauharnois à Maurepas, ministre de la Marine; 19 janvier 1721, permission accordée par Maurepas d'établir; 8 juin 1721, avis favorable transmis par Bégon et Beauharnois à Mme d'Argenteuil (Québec, Archives Nationales du Québec à Montréal, Archives des Colonies, Correspondance du Conseil de la marine, Série C11A : 23 avril 1720, Demande de pension de veuve et de brevet d'établissement de terre dans la seigneurie d'Argenteuil au Roi, copie de la demande envoyée à Vaudreuil pour avis de la part de Bourdon pour le maréchal d'Estrees, volume 41, folio 287RV-288R, microfilm 6011; 26 octobre 1720, lettre de Vaudreuil et Bégon au ministre de la Marine le 8 juin 1721, volume 44, folio 46R-47V (35R à 50R); 19 janvier 1721, Correspondance du Conseil de la Marine au sujet de la dame d'Argenteuil, volume 43, folio 126RV, microfilm 6093.).
- 33 24 mars 1721, requête d'arpentage; 26 mars 1721, procès-verbal de bornage réalisé par Jean-Baptiste Angers (Canada, Bibliothèque et Archives Canada, Série II, MG17-A7-2, Requête du séminaire de Montréal au lieutenant général pour faire arpenter la seigneurie du lac des Deux-Montagnes, 24 mars 1721; Arrêts, édits, mandements, ordonnances et règlements concernant Montréal, R11495-0-8-F, Ordonnance du juge Bouat enjoignant au premier arpenteur royal requis de borner la terre des Deux-Montagnes données par le roi à M.M. du Séminaire de Saint-Sulpice pour y transporter la mission des Sauvages, 24 mars 1724. Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Procès-verbal de bornage de la seigneurie accordée par Sa Majesté aux Messieurs du Séminaire de Montréal au lac des Deux-Montagnes, 26 mars 1721, Pistard, cote CA601,S1,SS1,D3.).
- 34 13 juillet 1721, requête d'arpentage légal de Mme d'Argenteuil (Requête présentée au Conseil supérieur par Madame d'Argenteuil pour faire intimer les seigneurs de l'île de Montréal devant le Conseil et pour faire arpenter et borner de nouveau les seigneuries d'Argenteuil et du lac des Deux-Montagnes, 13 juillet 1721, inventaire des archives de bornages et plans réalisé par Renée Gauthier, Saint-André d'Argenteuil.).
- 35 Arrêt du Conseil supérieur de Québec ordonnant au Séminaire de Montréal de procéder à un nouvel arpentage de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes en présence de Mme d'Argenteuil, 5 octobre 1722.
- 36 Voir l'annotation sur le plan 3 : 2 octobre 1722, bornage certifié sur le plan 3 par Jacques Barbel.
- 37 Nish, Cameron, Les bourgeois-gentilshommes de la Nouvelle-France, 1729-1748, Éditions Fides, Ottawa, 1968, 202 pages, p.171.
- 38 Fauteux, Aegidius, La famille d'Ailleboust, études généalogique et historique, G. Ducharme Libraire-Éditeur, Montréal, 1917, p.47.
- 39 Canada, Bibliothèque et Archives Canada, Lettre de Maurepas à MM. de Beauharnois et Hocquart, 8 mai 1731.
- 40 Canada, Bibliothèque et Archives Canada, Lettre du président du conseil de la marine à MM. De Beauharnois et Hocquart, Série B, lettres envoyées, 6 mai 1732.
- 41 Canada, Bibliothèque et Archives Canada, Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre de la Marine, Série C11A, correspondance générale, Canada, 6 octobre 1734.
- 42 Vaugois D. et Lacourcière J, Canada-Québec, synthèse historique, Éditions du Renouveau Pédagogique Inc., Ottawa, 1669, p.153.
- 43 Okami, Journal de la Société d'histoire d'Oka, « Historique de la seigneurie des Deux-Montagnes », volume II, no.2, juin 1987 p.20 et 29.
- 44 Canada, Bibliothèque et Archives Canada, Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil et sa veuve Louise Denis de la Ronde, dossiers de procédures, 1723, difficultés entre elle et le Séminaire de Montréal au sujet d'une concession que les Ecclésiastiques de ce séminaire prétendent lui disputer, Série E, dossiers personnels, 124 pages en ligne, pages 35-36 (supplique de Mme d'Argenteuil au Comte de Toulouse datée du 17 octobre 1722) et p. 24 (supplique de Mme d'Argenteuil datée probablement de 1723).
- 45 Canada, Bibliothèque et Archives Canada, Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil et sa veuve Louise Denis de la Ronde, dossiers de procédures, 1723, difficultés entre elle et le Séminaire de Montréal au sujet d'une concession que les Ecclésiastiques de ce séminaire prétendent lui disputer, Série E, dossiers personnels, 124 pages en ligne, page 49-50 (lettre de Vaudreuil au ministre de la Marine, 15 octobre 1723, pages 49-52).
- 46 Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Procès contre Antoine Mantet d'Ailleboust, Joseph d'Ailleboust de Coulange, Louis Javillon dit Lafeuillade, ... accusés de traite illégale avec les sauvages, 20 juin au 11 juillet 1724, Pistard, cote TL4,S1,D3070.
- 47 Canada, Bibliothèque et Archives Canada, Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre de la Marine, Série C11A, correspondance générale, Canada, 21 octobre 1731.
- 48 Quelques exemples : Notaire Lepailleur de la Ferté, 28/06/1734, Engagement comme voyageur de Louis Basile Lafeuillade de Carillon à Jacques Legardeur. Notaire Lepailleur de la Ferté, 11/06/1736, Engagement comme voyageur de Joseph Codere de Carillon à Lavaltrie. Notaire Simonnet, 06/09/1742, Engagement comme voyageur de Pierre St-Germain dit Lamoureux garçon voyageur du pied du long Sault. Notaire Adhémar dit St-Martin, 11/01/1754, Engagement comme guide et voyageur de François Lamoureux dit St-Germain, voyageur et habitant de la seigneurie d'Ailleboust à Thomas Dufy dit Desautiers de Montréal.
- 49 Faillon, Michel, Marguerite Bourgeois, 1854, pp. 265-267 et 336-339.
- 50 Cuq, André, Historique de la mission indienne du lac des Deux-Montagnes, manuscrit, 110 pages, 1895.

- 51 Montréal, Séminaire Saint Sulpice de Montréal, Division des archives, Lettre de Soeur Marie Stéphanie à Mr Urgel Lafontaine portant sur l'historique de la maison que sa communauté occupait à Oka, Les Petites Filles de Saint-Joseph, 19 avril 1926.
- 52 Montréal, Séminaire Saint Sulpice de Montréal, Division des archives, Lettre de Stanislas Tranchemontagne aux Petites Filles de Saint-Joseph portant sur l'historique de la maison que sa communauté occupait à Oka, Oka, 12 octobre 1926.
- 53 Québec, Commission des monuments historiques de la province de Québec, P.-G. Roy, Vieux manoirs et vieilles maisons, 1927, p. 37.
- 54 Montréal, Séminaire Saint Sulpice de Montréal, Département des archives, Notes sur la maison des Petites Filles de Saint-Joseph, située sur la rue Notre-Dame à Oka. Extraits d'un cahier appartenant aux Petites Filles de Saint-Joseph, date approximative 1933, 3 pages.
- 55 Québec, Ministère des communications, Gauthier, Raymonde, Les manoirs du Québec, 1976, pp.38-39.
- 56 Maurault, Olivier, Nos Messieurs, Collection du Zodiaque, Montréal, 1936, p. 213.
- 57 Maurault, Olivier, Nos Messieurs, Collection du Zodiaque, Montréal, 1936, p. 212.
- 58 Congrégation Notre-Dame, Service des archives, Dépenses que notre communauté a faites pour la maison de nos soeurs du lac des deux montagnes en 1733, document numérisé accessible sur le site électronique de la Congrégation, coûts des matériaux et de la main-d'oeuvre : 3 201 livres et 8 écus.
- 59 Le logement no.109: partie est de la résidence; logement no.110 : partie ouest. Montréal, Séminaire Saint-Sulpice de Montréal, Département des archives, Terrier de la mission du lac des Deux-Montagnes, 1863.
- 60 Montréal, Séminaire Saint Sulpice de Montréal, Département des archives, Terrier de la mission du lac des Deux-Montagnes, 1863.
- 61 Montréal, Séminaire Saint Sulpice de Montréal, Département des archives, Bail au sieur François Lacombe, 7 octobre 1778; Bail à François Lacombe de la maison 113, circa 1816).
- 62 Montréal, Séminaire Saint Sulpice de Montréal, Département des archives, Recensement du village iroquois du lac des Deux-Montagnes, 1823, maison no. 2 de la première rangée. Sur cette première rangée, situées côte à côte, deux maisons de pierre appartenant au Séminaire attirent l'attention. La maison no. 6 est louée à Latour dit Mathias, un menuisier canadien avec sa famille. À côté dans la maison no.7, sept membres de la famille de Thomas Kanwatinkon y logent. Se pourrait-il que ces deux maisons soient celles qui ont été réunies plus tard pour former une seule résidence à la fin du 19ième siècle, au moment où les Petites Filles de Saint-Joseph ont commencé à l'habiter?
- 63 Montréal, Séminaire Saint Sulpice de Montréal, Département des archives, Notes sur la maison des Petites Filles de Saint-Joseph, située sur la rue Notre-Dame à Oka. Extraits d'un cahier appartenant aux Petites Filles de Saint-Joseph, date approximative 1933, p. 1.
- 64 Société d'histoire d'Oka, Urgel Lafontaine, Cahier no. 4 l'enseignement à Oka, pp. 47-48. Si on en croit Lafontaine, Tallet fit préparer à ses frais une pièce devant servir de dortoir aux soeurs dans le grenier du bas côté de la maison; les deux chambres à coucher qui occupaient le rez-de-chaussée disparurent pour faire place à un petit réfectoire; elles prenaient auparavant leurs repas dans l'unique pièce qui servait de communauté, de parloir et de réfectoire.
- 65 Québec, Ministère des communications, Gauthier, Raymonde, Les manoirs du Québec, 1976, p. 38.
- 66 Réédition des Voyages et mémoires sur le Canada de Louis Franquet de 1752 et 1753, Institut Canadien de Québec, Québec, 1889, pp. 121-122.
- 67 Charbonneau, Hubert, La population du Québec : études rétrospectives, Henripin, Jacques et Peron, Yves, « La transition démographique de la province de Québec, Études d'histoire du Québec, no.4, Éditions du Boréal Express, 1973, p. 43, tableau 6.
- 68 Mentionnons un dernier bail qui pourrait être relié à cette maison du Roy. Rédigé en 1769, le document loue à Eustache Desrivières Beaubien « la grande maison de pierre sise dans le village iroquois au bord de l'eau pour un an ». Le bail lui concède le droit de commercer avec les amérindiens (Montréal, Séminaire Saint Sulpice de Montréal, Département des archives, Bail au sieur Eustache Desrivières Beaubien, 22 août 1769. Il est aussi possible que le marchand de fourrures, François Lacombe, ait loué cette demeure (voir note 48). À peine âgé de 12 ans, Joseph Oka a participé à la guerre de 1812 au côté du capitaine Dominique Ducharme. Officier de milice et héros de cette guerre, Ducharme a vécu une bonne partie de sa vie à la mission du lac des Deux-Montagnes. Ce commissaire aux affaires indiennes y décéda en 1853 (Canada, Bibliothèque et Archives Canada, Dictionnaire biographique du Canada en ligne, Dominique Ducharme, 1765-1853).
- 69 Québec, Ministère des affaires culturelles, Bureau régional de Montréal, Normand Gouger, Note au dossier du manoir d'Argenteuil d'Oka (à partir de renseignement donnés par Pierre Marinier), 7 novembre 1978. Demers, J.-Urgel (abbé), Esquisse monographique de la paroisse du patronage de Saint-Joseph du Lac, Les Frères des Écoles Chrétiennes, Montréal, 1960, 193 pages, p. 24.
- 70 Montréal, Séminaire Saint Sulpice de Montréal, Département des archives, Notes sur la maison des Petites Filles de Saint-Joseph, située sur la rue Notre-Dame à Oka. Extraits d'un cahier appartenant aux Petites Filles de Saint-Joseph, date approximative 1933, p. 2.

	GARAGE DENIS DURAND ENR. 43, St-Dominique Oka (Québec) J0N 1E0 Tél.: (450) 479-8825
DENIS DURAND Propriétaire LA PLACE POUR VOTRE VÉHICULE	



Desjardins
Caisse du Lac des Deux-Montagnes

LE GROUPE EXPERT.

De l'expérience comme personne.

Pour tout savoir sur la Gestion professionnelle de vos avoirs ou faire plus ample connaissance avec les membres du **Groupe Expert**, contactez l'équipe de gestion des avoirs à la Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes, au numéro de téléphone suivant: 450-472-5201, poste 2254.

Traverse
Oka-Hudson

158, Main, Hudson (Québec) J0P1H0
☎ 450 458-4732
☎ 514 771-8733
www.traverseoka.ca
admin@traverseoka.ca

100 ans years
1909-2009

Claude Desjardins



Unipharm Belisle, Dorion et Kachami

9 Notre-Dame
Oka, Québec
J0N 1E0

- Grande sélection de produits
- Section pour bébé (lait, couches, produits la mère poule, etc.)
- Kiosque pour impression photos

Heures d'ouverture

Lun-Mar-Mer	9h00 – 19h00
Jeu-Ven	9h00 – 21h00
Samedi	9h00 – 17h00
Dimanche	Fermé

Pour plus d'informations, appelez-nous au 450-479-8448



Fonds: BANQ

Société d'histoire d'Oka
2017 chemin Oka C.P. 3931
Oka Qc J0N 1E0